

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 29 septembre 2009, a décidé d'octroyer les agréments suivants :

FCP SERENA Valeurs Financières

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Immeuble Nawrez, Bloc C, Rue du lac Lemman.
1053. Les Berges du Lac

Traders Investment Managers a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 septembre 2009, pour la désignation de la Financière de Placement et de Gestion - intermédiaire en bourse en tant que gestionnaire administratif et comptable de FCP SERENA Valeurs Financières, et ce en remplacement de Amen Invest – intermédiaire en bourse.

FCP VIVEO Nouvelles Introduites

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Immeuble Nawrez, Bloc C, Rue du lac Lemman.
1053. Les Berges du Lac

Traders Investment Managers a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 septembre 2009, pour la désignation de la Financière de Placement et de Gestion - intermédiaire en bourse en tant que gestionnaire administratif et comptable de FCP VIVEO nouvelles introduites, et ce en remplacement de Amen Invest – intermédiaire en bourse.